

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 30 septembre 2014
Délibération n°2014-20	Rapporteur : Christophe PERNY

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, Mme BRULEBOIS, M. AMIENS, M. BACH, M. DAVID, M. SERMIER, M. LEFEVRE, M. FRANCONY, Mme VUILLEMIN, M. SCHWARTZ, M. FICHERE, M. JEUNET, Mme TORCK, M. BRUNIAUX, M. MAIRE, M. GINIES, M. PERRAULT

Présent sans voix délibérative : M. PERRAULT

Donnent pouvoir : Mme CHAUVIN à M. AMIENS, M. BACH à M. SCHWARTZ

VALIDATION DE L'IDENTITE VISUELLE DE L'EPCC

Afin de doter l'EPCC d'une identité visuelle aisément identifiable, susceptible d'unifier la communication des différentes activités de l'EPCC autour d'une image commune, il est proposé au Conseil d'administration un projet graphique de logo pour l'Etablissement Public de Coopération, Culturelle « Terre de Louis Pasteur ».

Reprenant le logotype de la marque de territoire « Jura » le logo met en avant le nom de « Terre de Louis Pasteur » auquel est accolée la mention des villes de Dole et d'Arbois.

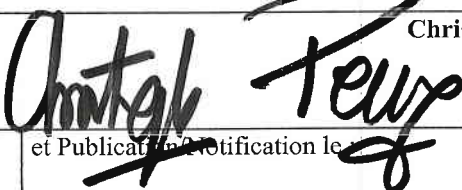
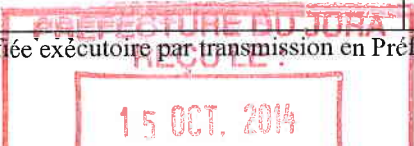
Il vous est proposé de valider l'identité visuelle proposée.

DÉCISION N° 2014-20 du 30 septembre 2014

M. PERNY insiste sur la nécessité de faire apparaître lisiblement la mention de Dole et d'Arbois sur le logo, sous forme de « base-line ».

M. SCHWARTZ s'interroge sur la lisibilité du « J » majuscule, marqué par un graphisme évoquant l'univers scientifique à travers une symbolique rappelant des atomes.

Le Conseil d'administration valide l'identité visuelle proposée à l'unanimité.

Délibération n° 2014-20 du 30 septembre 2014	Le Président	Christophe PERNY
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	 et Publicat. et Notification le :	
 15 OCT. 2014	16 OCT. 2014	

Loi du 2 Mars 1982